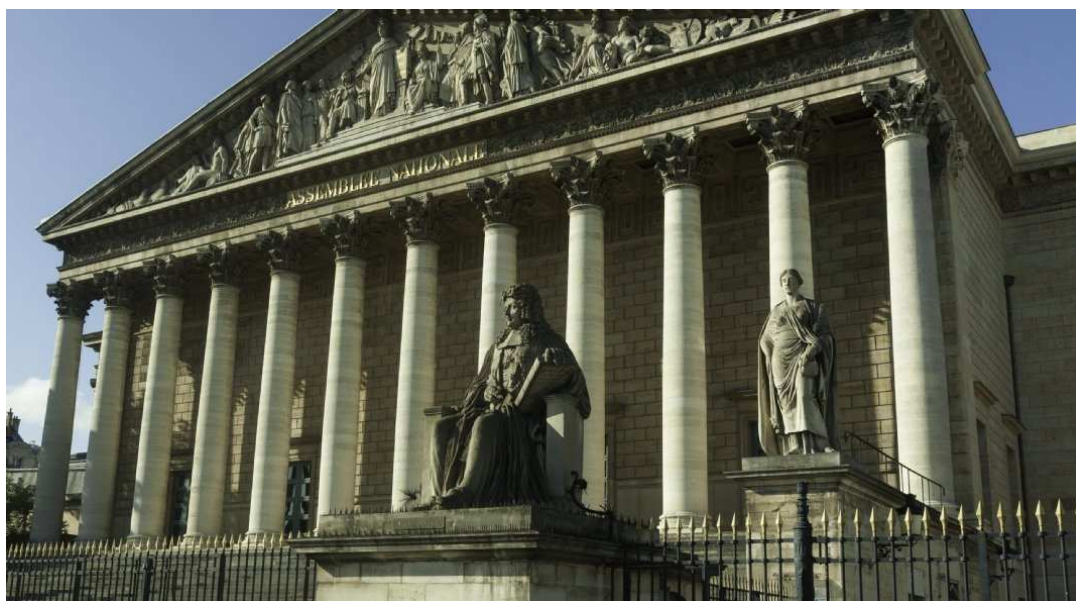


## Dépêche AEF : Loi "École de la confiance" : quels sont les textes d'application parus et ceux encore en attente ?

7-9 minutes

Un peu plus de deux mois après la promulgation de la loi "pour une école de la confiance" du 26 juillet 2019, 13 textes d'application ont déjà été publiés et 14 sont encore en attente, selon un état des lieux réalisé par le Sénat mi-septembre 2019 et mis à jour par AEF info le 7 octobre. Quatre documents non réglementaires - rapports ou ordonnances - sont également prévus par la loi. Les principaux décrets ou arrêtés encore attendus concernent les élèves porteurs de handicap, la scolarisation à 3 ans et les expérimentations pédagogiques.



ndiggity /Creative Commons Attribution-Share Alike 2.0 Generic

Le Sénat a mis en ligne mi-septembre 2019 un [état d'application de la loi](#) "pour une école de la confiance", mis à jour par AEF info le 7 octobre :

Les mesures réglementaires déjà prises par le gouvernement

**L'instruction à 3 ans ([le détail des textes à lire sur AEF info](#)) :**

- Mise à jour du code de l'éducation par rapport au nouvel âge de l'instruction obligatoire ([décret n° 2019-824 du 2 août 2019](#)). Ce décret n'est pas prévu par la loi.
- Aménagement du temps de présence à l'école maternelle des enfants scolarisés en petite section ([décret en Conseil d'État n° 2019-826 du 2 août 2019](#)).
- Délivrance, à titre dérogatoire et pour les seules années scolaires 2019-2020 et 2020-2021, de l'instruction obligatoire dans les jardins d'enfants :
  - [décret en Conseil d'État n° 2019-822 du 2 août 2019](#) relatif au contrôle de l'obligation scolaire pour les enfants inscrits dans des établissements d'accueil collectif dits "jardins d'enfants" Ce décret en Conseil d'État n'est pas prévu par la loi.
  - [décret n° 2019-825 du 2 août 2019](#) relatif au contrôle des "jardins d'enfants". Ce décret n'est pas prévu par la loi.
- Contrôle de l'instruction des enfants dispensée dans leur famille ([décret en Conseil d'État n° 2019-823 du 2 août 2019](#)).

**Formation des enseignants ([le détail des textes à lire sur AEF info](#) [ici](#) et [ici](#)) :**

- Droits, modalités d'aménagement du temps de travail et conditions d'exercice des assistants d'éducation dans le cadre du dispositif de préprofessionnalisation aux métiers de l'enseignement et de l'éducation ([décret n° 2019-981 du 24 septembre 2019](#) et un [arrêté](#) fixant leur rémunération).
- Fixation de la durée des fonctions de directeur d'institut national supérieur du professorat et de l'éducation, des conditions à remplir pour pouvoir être candidat à cet emploi et des modalités de désignation des membres et de fonctionnement du comité d'audition ([décret n° 2019-920 du 30 août 2019](#)).

**Les établissements publics locaux d'enseignement**

## **international (le détail des textes à [lire sur AEF info](#)) :**

- Fixation de la proportion d'effectif des élèves préparant les diplômes nationaux du brevet et du baccalauréat (non assortis de l'option internationale ni préparés dans une section binationale) qui peuvent être accueillis par les EPLEI ([décret n° 2019-887 du 23 août 2019](#)).
- Conditions d'admission des élèves dans l'EPLEI : vérification de leur aptitude à suivre les enseignements dispensés dans la langue de la section ([décret n° 2019-887 du 23 août 2019](#)).
- Nombre et durée des cycles organisant la scolarité dans les EPLEI qui disposent de l'agrément délivré par le Conseil supérieur des écoles européennes ([décret n° 2019-887 du 23 août 2019](#)).
- Organisation et fonctionnement des EPLEI ([décret n° 2019-887 du 23 août 2019](#)).

## **Contrôle de l'instruction :**

- Contrôle de l'instruction des enfants dispensée dans leur famille ([décret en Conseil d'État n° 2019-823 du 2 août 2019](#)). Ce décret en Conseil d'État n'est pas prévu par la loi.

Mesures réglementaires prévues par la loi et non encore prises par le Gouvernement

Plusieurs textes prévus par la loi n'ont pas encore été publiés :

## **Sur le sujet du handicap :**

- Un texte sur le dépistage des troubles spécifiques du langage et des apprentissages pour tous les enfants au cours de leur sixième année.
- Un décret sur le contenu des modules de formation continue communs des professionnels intervenant auprès d'enfants de moins de six ans et modalités de validation de l'expérience acquise par les personnels non enseignants travaillant dans les écoles maternelles.
- Un arrêté fixant les critères d'expérience des accompagnants des

élèves en situation de handicap en vue de leur désignation comme référent par le Dasen.

- Un arrêté sur le cahier des charges des contenus de la formation continue spécifique concernant la prise en charge par les accompagnants des enfants en situation de handicap.
- Un décret sur la coopération entre les établissements et services sociaux et médico-sociaux et les établissements scolaires s'agissant de la scolarisation des élèves en situation de handicap.
- Un décret sur le fonctionnement en dispositif intégré des établissements et services médico-sociaux pour accompagner des enfants, adolescents et des jeunes adultes présentant des difficultés psychologiques dont l'expression perturbe gravement la socialisation et l'accès aux apprentissages.
- Un arrêté sur le cahier des charges des contenus de la formation initiale spécifique concernant la scolarisation des enfants en situation de handicap (Instituts nationaux supérieurs du professorat et de l'éducation).

### **Scolarisation à 3 ans :**

- Un décret listant les pièces qui peuvent être demandées à l'appui d'une demande d'inscription des enfants soumis à l'obligation scolaire.
- Un décret sur la compensation de la charge résultant pour les communes de l'abaissement à trois ans de l'âge de l'instruction obligatoire.

### **Pédagogie et formation :**

- Un décret sur les conditions de réalisation d'expérimentations pédagogiques pouvant être prévues par le projet d'école ou d'établissement, d'une durée limitée à cinq ans ([lire sur AEF info](#)).
- Un décret sur les modalités d'évaluation des expérimentations pédagogiques et de leur éventuelle reconduction ([lire sur AEF info](#)).
- Un décret en Conseil d'État sur les conditions d'application des dispositions relatives à l'obligation de formation pour tout jeune

jusqu'à l'âge de sa majorité et des motifs d'exemption à cette obligation.

### **Conseil d'évaluation de l'école :**

- Un décret sur les modalités de renouvellement du mandat des membres du conseil d'évaluation de l'école ([lire sur AEF info](#)).

### **Personnels :**

- Un décret sur les modalités selon lesquelles l'État peut organiser les mutualisations de la gestion et de la liquidation des rémunérations des personnels recrutés et payés par les établissements publics locaux d'enseignement.

Mesures non réglementaires prévues (rapports, ordonnances)

Plusieurs textes non réglementaires (rapports ou ordonnances) sont également prévus :

- Rapport du gouvernement appréciant le caractère équilibré de l'offre en matière d'enseignement international (dans un délai de deux ans à compter de la publication de la loi).
- Rapport du gouvernement sur le fléchage des financements perçus par Mayotte dans le cadre du "Plan Mayotte" concernant l'éducation et la mise en œuvre de la scolarisation obligatoire dès trois ans à Mayotte et en Guyane (dans un délai de six mois).
- Ordonnance habilitant le gouvernement à modifier l'organisation, le fonctionnement et les attributions des conseils académiques et départementaux de l'éducation nationale (dans un délai d'un an).
- Ordonnance habilitant le gouvernement à réviser les dispositions législatives du code de l'éducation particulières à l'outre-mer (dans un délai de 18 mois).